

Protocole en cas de crise

1	 * Quand je ne contrôle plus mes émotions (colère, angoisse, tristesse...) * Quand je n'accepte pas la consigne des adultes... * Quand je ne respecte pas les règles de la vie collective...	Alors je m'isole pour reprendre le contrôle, seul ou avec un camarade apaisant.	 Quand je me sens mieux, * Je peux retourner avec le groupe classe et reprendre l'activité * J'accepte la consigne * J'accepte de respecter les règles C'est fini !!
2	 Quand je n'arrive pas à me calmer et que je gêne la classe...	Alors, l'enseignant(e) appelle un autre adulte pour m'isoler avec lui/elle (enseignants, ATSEM, AESH)	Je l'écoute, je me calme avec cette personne. Et je peux retourner avec le groupe classe et reprendre l'activité.
3	 Si la colère continue de monter, que j'insulte, que je donne des coups...	Alors, l'enseignant(e) appelle mes parents.	Je parle avec mes parents, j'arrive à me calmer. Et je peux retourner avec le groupe classe et reprendre l'activité.
4	 Ma colère ne se calme pas.	Alors l'enseignant(e) appelle mes parents pour qu'ils viennent me chercher.	 Mes parents ou une personne relais viennent me chercher même s'ils sont au travail. Le groupe classe continue de faire les activités sans moi.

 Si impossibilité de joindre les parents ou mise en danger massive, l'école est en droit d'appeler le numéro d'urgence des secours.

Les parents (prénom(s) et nom(s))
 confirme(nt) avoir pris connaissance du protocole en cas de crise
 le/...../..... Signature des parents